

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Grossesse miraculeuse : le prophète Emmanuel Ndzoma en attente de son jugement

G.R.M
Libreville/Gabon

EN détention préventive depuis le 9 septembre 2022, le prophète Emmanuel Ndzoma respire à nouveau l'air de la liberté. Le leader de l'église La Synagogue a bénéficié d'une liberté provisoire accordée par la justice gabonaise, confirme une source de la Cour d'appel judiciaire de Libreville. Une liberté qui ne met pas forcément fin aux faits qui lui sont reprochés. Car Emmanuel Ndzoma devra, dans un délai court, comparaître devant la justice.

L'homme de Dieu a été inculpé, il y a cinq mois, pour présomption d'association de malfaiteurs, escroquerie et charlatanisme. Sa mise en liberté provisoire est consécutive à une demande formulée par ses avocats-conseils, dont Me Jean-Paul Moumbembe.

À moins d'un revirement de situation, le "faiseur de miracles" devrait donc attendre son jugement chez lui. Ce jugement aurait dû intervenir depuis un moment, mais il a été repoussé en raison du débrayage du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag).

Les déboires judiciaires du prophète Emmanuel Ndzoma ont commencé à la suite de révélations selon lesquelles il aurait inoculé – par une prophétie lors d'une croisade de prière diffusée en live sur les réseaux sociaux – une miraculeuse grossesse de 3 mois à dame Hulda Mbenga, une Gabonaise, semble-t-il, stérile. À ce jour, aux dires de certains témoins et proches de la jeune femme, la grossesse n'est pas visible, alors que celle-ci aurait dû être presque à terme.

Chargée d'enquêter sur ce dossier, la Direction générale



Photo: DR

Le prophète, en attendant sa comparution prochaine, jouit d'une liberté provisoire.

Le clin d'œil de *lybek*



de la documentation et de l'immigration (DGDI) avait alors interpellé "le messie"

et sa fidèle, en même temps que d'autres responsables de l'église. Son incarcération va-

t-elle refroidir ses ardeurs? Les mois ou années à venir nous situeront.

Gare aux errements !

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

L'ARRESTATION puis le placement sous mandat de dépôt du prophète Emmanuel Ndzoma constituent deux faits démontrant à quel point les ministres du culte et autres hommes de Dieu ne sont plus libres de dire et de faire ce qu'ils veulent, quand ils veulent, où ils veulent et comme ils veulent. D'autant que pour les pouvoirs publics, qui ont parfois fait preuve d'incurie par le passé, laisser perdurer pareille situation reviendrait à encourager l'anarchie.

Reconnaissons d'emblée que la liberté de religion et de culte est garantie par la Constitution gabonaise. C'est d'ailleurs pour cela que la loi fondamentale interdit

la discrimination religieuse. Sauf que la prolifération, ces dernières années, des groupes religieux a pris des proportions inquiétantes. À telle enseigne que l'État, par le truchement du ministère de l'Intérieur qui a aussi en charge les associations religieuses, est obligé de prendre ses responsabilités pour prévenir la chienlit.

À cet effet, le rapport 2018, relatif à la liberté de religion dans le monde fait état de ce que, concernant le Gabon, les pouvoirs publics avaient dû rejeter plus de 100 demandes d'enregistrement de groupes religieux. Parmi les raisons évoquées par les autorités sur le refus d'accorder à ces derniers leur quitus d'existence, il y avait en bonne place "l'augmentation du nombre d'individus cherchant à utiliser une couverture religieuse pour escroquer

les gens."

Mais cinq ans plus tard, en observant certaines pratiques ayant cours dans nombre de chapelles, on se rend vite compte que l'esprit mercantile a gagné bien des promoteurs de la parole de Dieu. Cette volonté de tirer du gain ou encore des avantages matériels dans leurs activités est désormais favorisée par les Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), qui ont transformé certains ministres du culte en véritables célébrités.

Malheureusement, la foi est parfois mise à rude épreuve par la raison, quand le succès monte à la tête de ceux qui sont censés évoquer l'avenir, délivrer des messages de sagesse, dénoncer le mal et dicter la conduite à tenir à leurs ouailles.